

L'appétit vient en mangeant

Autor(en): **Chavette, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 17

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le transatlantique « La Touraine. »

Sous le titre : *Les grandes compagnies de navigation*, M. le vicomte Georges d'Avenel, dans la *Revue des Deux-Mondes*, a publié un article fort intéressant, auquel nous empruntons la description d'un des plus beaux paquebots de notre époque :

« Pour trouver l'équivalent, comme taille, des paquebots contemporains, il faut remonter au déluge, je veux dire à l'arche de Noé. Les dimensions indiquées par la Bible diffèrent peu de celles du transatlantique *La Touraine*. Elle seront fortement dépassées par les nouveaux bateaux dont le plan a été récemment dressé. Elles le sont déjà par les derniers Cugnards.

« Si Noé s'est exactement conformé aux mesures données par l'Eternel, son « arche » avait 150 mètres de long, 25 de large et 15 de haut. *La Touraine* a 160 mètres de long et 20 de haut ; mais elle n'a que 18 mètres de large. Le bâtiment biblique n'avait que trois étages, l'« arche » moderne en a quatre, sans compter la passerelle ; Noé pouvait s'en passer puisque, n'allant nulle part, il ne naviguait pas. C'est le besoin de marcher vite qui a fait allonger et amincir nos navires modernes, dont la ressemblance avec ce très ancien devancier s'arrête ici.

« Montons à bord de *La Touraine*. Immédiatement au-dessus des *water-ballast* (*) est la cale ; au-dessus de la cale le troisième entrepont. Chaudières et machines y sont installées et absorbent une espace de 45 mètres de long sur 12 de hauteur. A côté d'elles se trouve le charbon et, vers l'avant, les marchandises composant le fret, les bagages des passagers, la cave aux vins, les approvisionnements de bouche et de matériel. A l'arrière, sont des magasins réservés au service des postes.

« En remontant, nous accédons au deuxième entrepont, où sont casernés les passagers de troisième classe et l'ensemble de l'équipage, puis plus haut, — car dans les hôtels flottants c'est le contraire des maisons de terre ferme, les étages inférieurs sont le moins estimés, — le premier entrepont comprend les vastes appartements de la première classe, à côté des demeures plus modestes de la seconde.

« Un escalier monumental nous conduit au « pont » proprement dit, que l'on continue d'appeler *supérieur*, bien qu'il soit surmonté de deux autres : le pont-promenade ou spardeck et le pont-abri. Le milieu du premier est amarré à des *roofs*, constructions légères éclairées par le plafond, où sont disposés salons, fumoirs et grandes cabines de luxe. A droite et à gauche, sur toute la longueur du bâtiment, un vaste espace couvert permet aux amateurs de marcher, de faire les « cent pas », et même près du double, sans se retourner.

« S'ils ne craignent pas le vent, si le temps est beau, ils peuvent s'élever encore et affronter

le pont-abri. C'est le toit du navire où se balancent les embarcations de sauvetage, où débouchent d'innombrables tuyaux d'air de toutes dimensions. Il est dominé à son tour par la passerelle réservée au commandant : c'est là qu'à 14 mètres au-dessus des flots, à 22 mètres au-dessus de la cale, — hauteur d'une maison de cinq étages des caves aux mansardes, — est la chambre de veille, munie des instruments de timonerie, des traditionnels sabres d'abordage, à côté du fusil porte-amarre.

« Le bâtiment est partagé de la cale au pont, par des cloisons verticales de fer parfaitement étanches, en 14 portions distinctes, pour arrêter l'invasion de l'eau en cas de choc, la propagation du feu en cas d'incendie.

« De semblables colosses exigent pour se mouvoir, avec la rapidité que l'on attend d'eux, des machines d'une puissance inouïe. L'énergie demandée à la vapeur, dans une usine ou un chemin de fer, n'est en rien comparable à celle qui est ici nécessaire.

« Aujourd'hui, au lieu d'une *machine*, on en met deux ; celles qui fonctionnent à bord de *La Touraine* atteignent ensemble 12,000 chevaux ; celles dont sera doté le prochain transatlantique représenteront 15,000 chevaux. — Les deux moteurs du *Lucania*, des Cugnards, sont déjà de 24,000 chevaux ; et l'on projette, m'assure-t-on, de l'autre côté du détroit, un bâtiment plus vigoureux encore, qui serait activé par *trois machines*, de 33,000 chevaux-vapeur, force équivalente à celle de 100,000 chevaux en chair et en os.

« On peut apprécier la puissance de pareilles mécaniques par le détail suivant : appliquée idéalement à des engins appropriés, une force de 21,000 chevaux permettrait de soulever le poids de métal représenté par la tour Eiffel — 7 millions et demi de kilos — jusqu'à la hauteur de 300 mètres, et cela en moins d'une heure, et faisant la part des frottements de l'appareil. »

On sait que le *cheval-vapeur* est, en mécanique, l'unité employée pour évaluer la force motrice des machines à vapeur. On entend par *force d'un cheval-vapeur* une force capable d'élever un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre dans une seconde, unité de temps. Ainsi une machine à vapeur de 10, de 20 chevaux, etc., est une machine capable d'élever à un mètre par seconde un poids de 750 kilogrammes, de 1,500 kilogrammes, etc.

RÉD.

L'appétit vient en mangeant.

J'étais entré un jour dans la boutique de mon relieur et, m'adressant à la femme, qui se trouvait seule dans l'atelier :

— Et mes livres, qu'on devait me livrer aujourd'hui ?

— Tenez, monsieur, vous êtes sous presse. Colimard comptait finir ce soir, mais il a été tout à coup appelé chez un notaire...

— Est-ce que vous héritez ?

— Ah ! monsieur, c'est comme un rêve ; nous n'osons y croire ; c'est si inattendu ! Quand je dis que nous héritons, je suis folle ; peut-être une bague, un souvenir, un rien, que sais-je ? Nous

n'aurions qu'une pomme... une simple pomme... que nous devrions nous estimer très heureux, car enfin, le pauvre cher défunt ne nous devait rien.

— Ce n'était donc pas un parent ?

— Pas le moins du monde. Ah ! c'est toute une histoire. Vous savez que Colimard a son établi près de la devanture, car il a besoin du grand jour pour gaufrer. Donc tous les jours, de midi à deux heures, il passait devant la boutique un monsieur âgé qui s'en allait flânant sur le trottoir comme un bon bourgeois qui fait sa petite promenade de digestion après déjeuner. Faut croire que ce vieux monsieur avait du goût pour la reliure, car il ne manquait jamais de se planter devant le carreau, et pendant vingt minutes il s'amusait à regarder mon mari travailler. Ça embêtait même assez Colimard de voir son jour obstrué ; aussi il lui échappa de dire une fois devant notre petit : « Ah ça ! est-ce que ce vieux desséché va prendre l'habitude de tous les jours attendre le croque-mort devant mon carreau ? » Ah ! monsieur, on a raison d'enseigner qu'il faut retenir sa langue devant les enfants ! C'était à peine lâché que voilà Dodoré qui s'échappe de la boutique pour demander au monsieur : « Dis donc, vieux desséché, est-ce que tu attends le croque-mort ? »

— Je vois d'ici la figure du monsieur !

— Eh bien, pas du tout. Il s'est mis à rire, et après avoir tripoté la joue de l'enfant, il lui a donné une pastille de sa bonbonnière. Aussi, le lendemain, Dodoré, qui le guettait au passage, s'est élancé bien vite pour lui soutirer encore un bonbon, qui lui a été donné avec un gros baiser. Enfin, que vous dirai-je ? De bonbons en baisers, le monsieur a fini par entrer dans la boutique, et, tous les jours, pendant un gros quart d'heure... tenez, voici encore sa chaise, au pauvre cher homme... il avait pris l'habitude de venir s'asseoir pour faire la causette en regardant travailler Colimard et en caressant le petit qu'il aimait beaucoup... Nous aussi, il nous aimait, car à tout propos, c'était des questions à n'en plus finir : « Et bien ! comment va le commerce ? Où en sont les affaires ? Etes-vous contents ? » Et il nous engageait à ne pas perdre courage, à ne point désespérer de l'avenir.

— Vous ne le connaissiez pas ?

— Vous comprenez bien que nous n'avions pas été sans prendre nos informations, et nous avions appris que c'était le riche M. de Bambrique, le propriétaire du pâté de maisons de la Cité... dix-sept maisons à lui tout seul, monsieur ! Aussi, quand il nous conseillait d'espérer en l'avenir : « Ah ! l'avenir, lui disions-nous, c'est bien facile d'en parler, quand, comme vous, on a des maisons sur la planche ! Eh ! mes enfants, répétait-il, qui sait ? un matin, il vous tombera peut-être une maison sur la tête au moment où vous vous y attendrez le moins.

— Le sage doit s'attendre à tout.

— Un jour, il n'est plus revenu. Après une semaine, Colimard, inquiet, est allé aux informations, et on lui a appris que ce brave monsieur était mort d'un froid attrapé au Vaudeville. Ça nous a remués, car nous le chérissions pour l'intérêt qu'il portait au petit, et surtout parce qu'il nous avait dit posséder une immense bibliothèque à faire relire. Aussi mon mari n'a-t-il pu s'empêcher de s'écrier : « Hein ! lui qui prétendait qu'on doit compter sur l'avenir ! Complétez-y donc ! On ne lui demande que du travail à cet avenir... et voilà une bibliothèque à relire qui nous glisse entre les doigts ! » — On aurait dit que l'ombre du cher défunt avait entendu ce reproche, car, au même instant, il nous est arrivé une lettre nous invitant à passer à l'étude de M^e Hoquet, notaire, pour communication qui nous intéressait dans la succession de M. de Bambrique.

— Eh ! eh ! dites donc, madame Colimard.

(*) Double fond menagé sous les cales à combustibles et à marchandises, que l'on peut remplir ou vider d'eau de mer, qui sert à lesté le navire en cours de route quand le charbon est brûlé.

— Quoi ?
— Ça m'a tout l'air de la maison qui vous devait tomber sur la tête au moment où vous vous y attendriez le moins.

— Ah ! ne dites pas ça !
— Pourquoi pas ?

— Parce que le cher homme ne nous tenait ni d'Ève ni d'Adam, qu'il a des cousins, et que, pour des étrangers auxquels il ne devait pas même un fêtu de paille, il n'aurait pas été dépouiller les siens.

— On n'est pas dépouillé pour une maison retirée de dix-sept.

— C'est ce que je me suis dit ; mais je vous le répète, il ne nous devait pas même un demi-fêtu. A quel titre, à quel titre, je vous le demande ?

— Mais dame ! il s'y est presque engagé avec tous ses beaux discours sur l'avenir.

— Le fait est qu'il aurait mieux fait de se taire que de venir troubler l'imagination de pauvres gens résignés.

— Et puis il aimait votre enfant... Pourquoi n'aurait-il pas songé à le mettre sur la même ligne que ses cousins héritiers ?

— Des cousins qu'il n'avait jamais vus !... Ils ne s'attendent guère à cette tuile d'or. Ah ! il est des gens qui ont de la chance !

— Pourquoi ne seriez-vous pas du nombre ? Qui vous a dit qu'il ne vous a pas laissés cette maison que vous occupez ?

— Elle ne rapporte que dix-sept mille francs.
— Eh bien ! dix-sept mille francs de plus ou de moins ne feront pas bondir les héritiers.

— D'autant plus que la maison a besoin de beaucoup de réparations. Ce bon M. de Bambriquet avait confiance en son portier qui gérait à faire pitié. Pourvu que sa loge soit en bon état, il se fiche pas mal que les locataires pâtissent. En voilà un qui ne ferait pas long feu dans son trou si la maison était à moi ! C'est comme la locataire du premier, madame de Lestranglé, une pimbeche fière comme un plumet ! Elle marcherait presque sur le pauvre monde !... Que la maison soit à moi un instant, et je lui flanque congé avec d'autant plus de joie, qu'elle a fait d'énormes frais dans son local. Crac ! le lendemain l'écrétaire à louer avec trois mille francs d'augmentation. Puisque la maison a besoin de réparations, autant qu'elles soient payées par les locataires.

— Parfaitement. Augmentez-les tous.
— C'est comme le relieur qui viendrait acheter notre fonds... quinze cents francs de plus pour le loyer.

— Mais, ne m'aviez-vous pas dit que vous ne faisiez pas d'affaires ?... Il faudrait plutôt le diminuer.

— Merci ! une boutique qui porte la chance ! Allons donc !... Notre successeur peut trouver aussi son vieux monsieur. C'est sans doute le commencement d'une série.

— Moi, à votre place, je ne l'augmenterais pas. Je profiterais au moins de la chance qui m'arrive pour faire au moins un heureux.

— Mon cher monsieur, je suis assez grande pour n'avoir besoin des conseils de personne.

— Ne vous fâchez pas à propos de votre futur successeur, car c'est peut-être inutile. Qui nous prouve que le défunt vous a laissés plutôt cette maison-ci que celle du coin ?

— Celle qui rapporte soixante mille francs.
— Pourquoi pas ?... Du moment que M. de Bambriquet a eu l'idée de faire votre bonheur, pourquoi ne l'aurait-il pas fait complet ?

— C'est fort sensé ce que vous dites là ; je n'y avais pas songé.
— Et c'est aussi dans les choses possibles, n'est-ce pas ?

— Dame ! oui... en y réfléchissant bien... Puisque rien ne forçait le cher homme à nous faire du bien, pourquoi, entre dix-sept maisons, aurait-il choisi la plus mauvaise ?

— Ça aurait presque l'air d'une vengeance.
— Oui, mais il faut être franc, il ne nous devait rien.

— Est-ce qu'il devait quelque chose à ses cousins qu'il n'avait jamais vus ?

— Tandis que, tous les après-midi, il les passait ici en notre société.

— C'est moins la parenté que l'affection qui dicte souvent un testament.

— Pour ça, il paraissait mieux nous aimer que les cousins, dont il ne soufflait mot.

— Vous voyez bien que vous avez tout autant de droit qu'eux.

— Beaucoup plus, du côté de l'affection.
Ici, madame Colimard parut hésiter, mais l'avidité l'emportant, elle ajouta :

— Et même... si le ciel était juste...
— Et même quoi ?

— Et même, je me demande pourquoi nous n'aurions pas les seize maisons, et les cousins la dix-septième ?

A ce moment la porte de la boutique s'ouvrit brusquement.

C'était Colimard qui revenait de chez le notaire. Il était pâle, hagard, sous le coup d'une violente émotion.

Non, je ne saurais exprimer avec quelle poignante émotion sa femme lui lança un :

— Eh bien ???
Et comme le mari, tout essoufflé, ne répondait pas assez vite, elle le secoua nerveusement :

— Parle ! mais parle donc !!!
— Eh bien !... il ne nous laisse que trente mille francs pour le petit !

Madame Colimard retomba froide et brisée sur son siège, et, entre ses dents serrées par la rage, siffla cette phrase de remerciement :

— O la canaille !!!

Eugène CHAVETTE.

L'avocat et le président. — Le fait s'est passé à Cincinnati. M. Thomas Marshall défendait un individu accusé de vol. Les témoignages entendus contre l'accusé étaient accablants, et M. Marshall s'efforçait en vain de les combattre par le contre-examen, car le président paraissait avoir un parti d'écarter et de faire rejeter tout ce qui était produit par la défense.

M. Marshall, mis hors de lui, finit par s'écrier : « C'est par de semblables moyens que Jésus-Christ a été condamné par le tribunal qui l'a jugé. »

LE PRÉSIDENT. — Greffier, écrivez que la cour condamne M. Marshall à une amende de 10 dollars.

M. MARSHALL. — C'est la première fois que quelqu'un est condamné pour avoir insulté Ponce-Pilate. (*Hilarité générale.*)

LE PRÉSIDENT, avec un geste de fureur : — Greffier, inscrivez une autre amende de 20 dollars contre cet insolent !...

M. Marshall se lève, et, dans une attitude à la fois contrite et provocante, dit avec une gravité railleuse : « Comme bon citoyen, je sais que je dois me soumettre aux décisions de la justice et exécuter les condamnations qu'elle vient de prononcer contre moi, mais je n'ai pas le bonheur d'avoir 30 dollars sur moi, et je suis obligé de les emprunter à quelques amis. Comme je ne vois personne ici qui puisse avoir plus de confiance en moi que Votre Honneur, je n'hésite pas à vous demander la légère faveur de me faire ce petit prêt pour quelques jours. »

Après un moment de stupéfaction, le président se tourne successivement vers M. Marshall, puis vers le greffier, à qui il dit : « Greffier, rabattez les deux amendes ; l'Etat est plus en mesure que moi de perdre 30 dollars. »

De nouveaux rires accueillent cette riposte du président, et, cette fois, les rieurs ne sont pas du côté de M. Marshall.

Djan Betset et l'avocat.

Djan Betset avai fauta d'on caïon. L'avai fé boutséri on part dè teimps après lo bounan et quand s'ein vint lo sailli-frou, sè peinsà d'allà vouàti on petit portset à la faire d'Etsalleins ; kà d'à premi, on cein nourrè quasu po rein : d'ai lavirè, d'ai peloutsès, d'ai resto dè soupa et dè dinà, on eimbottà dè reprin, on fourrè tot cein dein la mitra, et quand lo courti coumeinc d'è bailli, y'a bintout dè quiet garni l'au-dzo tant qu'on vao.

Quand don Djan Betset eut vouàti decé,

delé, pè su la faire, que l'eut trovà on bétion que l'ai convegnai et martchandà on bocon, ye fe la patse, payà lo marchand, atsetà onna cordetta que l'attatsè à 'na piauta dè l'anglais, lo tirè frou d'ao troupe sein s'einquietà dè sè coulàtès et modè on bet. Mà quand l'est qu'on va à la faire on ne sè pressè jamè dè retornà à l'hotò à mein qu'on aussè d'ao butin à reduirè on dzo dè fénésons à dè messons et que lo teimps bargagnai ; la faire, po bin d'ai gaillà que y'a, est on abayi iò on trinquottè avouè lè z'amis d'ao défrou, et cè dzo quie, la fenna ne bràmè pas s'on ne tserdzè pas tráo.

Djan Betset, don devant de parti d'Etsalleins, s'arrètè devant onna pinta, attatsè son caïon ào barreau d'ao lermier dè la càva, que sè trovavè decoutè la porta d'eintràie et sè va attrablià dein la tsambra à bairè qu'ètai pleimna dè mondo, iò tapè po trài decis. Là avai quie dè totès sortès dè dzeins : d'ai pàysans, d'ai monsus, d'ai dzudzo et mémameint d'ai z'avocats dè pè Lozena. Parait que y'avai z'u onna tenablia d'ao tribunat pè lo tsaté. On moment après, ion d'ai z'avocats qu'ètai quie vao sailli que dévant, et sein fèrè atteinchon ào càienet, s'eincobliè à la cordetta et sè fot lè quatro fai ein l'ai su lo bétion que sè met à remaofà, à veri et à tornà que la cordetta s'einvortolliè déveron la tsambra dè l'avocat que ne poivè pas sè dépèdzi d'avouè lo caïon.

Djan Betset, qu'on criè po veni remoa son caïon dè perquie et que v'ai l'avocat eimbrellicoquà dein la cordetta, sè fot à rirè. L'avocat, furieux coumeint vo poadè crairè, sè met à l'einsurtà et à l'ai bailli on savon que n'ètai pas pequà d'ai vai, kà lè dzeins s'amocellavont perquie, et l'avai on bocon vergogne. Mà Betset que n'ètai pas nantset et qu'ètai on rebriqueu d'ao tonaire lài repond : « Ma fài, monsu l'avocat, ne sè pas ceim que vo z'ai à demécllià avouè mon caïon ; cein ne mè vouàitè pas ; mà coumeint vo z'ètès ti dou attatsi ào barreau, tatsi de vo z'arèindzi ! »

Et après que l'avocat fut relèvà et que Betset eut remoa son caïon pè l'attatsi à 'na baragne, on pou pè levè, ye sè reinfatè dein la pinta iò recaffavont ti coumeint d'ai fous et mémameint l'avocat qu'avai trovà la remotchà dè son goût.

Un mot de Guntz.

Un maître d'hôtel des bords du Léman, rassasié depuis longtemps des mets et des sauces de la cuisine de son établissement, mets et sauces qui reviennent périodiquement sur la table d'hôte, se dit un jour :

« J'aimerais, pour varier un peu, manger quelquefois du porc sailli ; mais je voudrais faire boucherie à la maison, afin de pouvoir me régaler un peu de tout ce qu'on fait avec la chair excellente de cet animal : saucisse à griller, atrieux, fricassée, boudin, et le reste. »

Ainsi dit, ainsi fait : notre hôtelier chargea un ami de Lausanne d'acheter un porc gras, qui lui fut envoyé par le célèbre charcutier Guntz, bien connu à Lausanne et dans les environs par ses amusantes réparties. Guntz conduisit donc l'animal à destination au moyen d'une corde. Arrivé devant l'hôtel, il est reçu par le patron lui-même, auquel il dit : « Voilà le mossieu. Il n'a pas toujours été d'accord avec moi, en venant ; chacun tirait un peu de son côté, comme bien des gens font. »

— Attendez, Guntz ; il ne peut être question de le tuer ici sur la terrasse ; il faut que cela se fasse dans la chambre à lessive, là-bas derrière. Mais pour cela il faut nécessairement le faire traverser l'hôtel ; il n'y a pas d'autre passage : c'est très ennuyeux.... Hâtez-vous pendant qu'il n'y a personne dans le vestibule et surtout pas de bruit, s'il vous plaît !

Guntz, qui tenait toujours le cochon en laisse,